



**Direction de l'instruction publique
de la culture et du sport**
Service de l'enseignement secondaire
du deuxième degré



**Département de la formation, de la
jeunesse et de la culture**
Direction de l'enseignement
postobligatoire

Le Gymnase intercantonal de la Broye - GYB

GYB

Gymnase intercantonal de la Broye
Case postale 188
1530 Payerne

Gymnase intercantonal de la Broye

>> Préambule

Thierry Maire
Directeur du GYB

Rien ne se serait opposé à créer un collège à Estavayer-le-Lac qui accepte les élèves de la Broye vaudoise; c'était déjà le cas des collèges de la ville de Fribourg, à certaines conditions. On aurait aussi pu sceller un accord afin de permettre aux élèves de la Broye fribourgeoise de s'inscrire dans un gymnase vaudois, situé par exemple à Payerne; de tels arrangements existent dans le Chablais vaudois pour des élèves valaisans.

Toutefois, l'innovation a pris une autre voie, par la création du Gymnase intercantonal de la Broye, régi par une Convention intercantonale liant les Etats de Vaud et de Fribourg. C'est une réponse originale, unique en Suisse, mais adaptée à la situation particulière de la Broye, région entre deux cantons. Il s'agit ainsi d'offrir aux élèves vaudois et aux élèves fribourgeois de notre région une même formation de qualité, qui tienne compte de leur cursus scolaire cantonal respectif tout en leur offrant des titres reconnus sur le plan suisse.

1 >> Les principales caractéristiques du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)

Le Gymnase intercantonal de la Broye a la particularité de former des élèves issus du canton de Fribourg et du canton de Vaud.

Il est constitué sous la forme d'un établissement de droit public doté de la personnalité juridique. Une Convention intercantonale sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal de la Broye en fixe les organes et le statut particulier. La Convention a été ratifiée par les Grands Conseils des deux cantons le 9 décembre 2002.

Organisation des études

Le Gymnase assure les formations aux titres suivants:

- a. certificat de maturité gymnasiale;
- b. certificat de culture générale;
- c. maturité spécialisée;
- d. maturité professionnelle commerciale.

Le Conseil a fixé les dispositions relatives à l'organisation des études et des examens dans le Règlement général du Gymnase (RGYB). Les personnes qui y sont soumises ne peuvent se prévaloir en la matière d'autres dispositions en vigueur dans les cantons de Fribourg ou de Vaud.

Statut du personnel

Les principes relatifs au statut des collaborateurs sont fixés dans la Convention intercantonale. Le Règlement du personnel et de la prévoyance professionnelle (RPPP) en précise les modalités. Il a été fixé par le Conseil, d'entente avec les syndicats et les associations professionnelles des deux cantons.

L'engagement du collaborateur a lieu sous la forme d'un contrat de droit public. L'échelle de traitement des fonctions du Gymnase se fonde sur les valeurs moyennes des échelles correspondantes dans les deux cantons.

Finances

Le Gymnase tient une comptabilité indépendante, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire. Le Conseil, sur la proposition du directeur, adopte le projet de budget.

Les charges d'exploitation nettes sont réparties entre les deux cantons, proportionnellement au nombre d'élèves domiciliés dans chacun d'eux.

2 >> Organigramme

Les organes propres au Gymnase permettent de tenir compte de son intercantonalité et lui donnent dans ce contexte particulier l'autonomie nécessaire à son fonctionnement.

La Commission interparlementaire est composée de sept députés par canton; elle est chargée d'exercer la haute surveillance sur le Gymnase en matière d'objectifs stratégiques, de planification financière et d'évaluation des résultats obtenus, de modification de la convention intercantonale.

Le Conseil du Gymnase est formé de onze membres dont les Conseillères / Conseillers d'Etat en charge de l'instruction publique, les Chefs de service vaudois et fribourgeois, des préfets et des représentants des autorités locales. Le Conseil exerce la haute surveillance sur l'établissement et en assure la bonne marche. Il est présidé durant deux ans par le Conseiller d'Etat d'un des deux cantons puis, selon le principe de l'alternance, par le Conseiller d'Etat de l'autre canton.

Le Bureau du Conseil est composé des Chefs de service de chaque canton qui siègent dans le Conseil. Il a pour mission principale d'exécuter les décisions du Conseil et d'assurer le

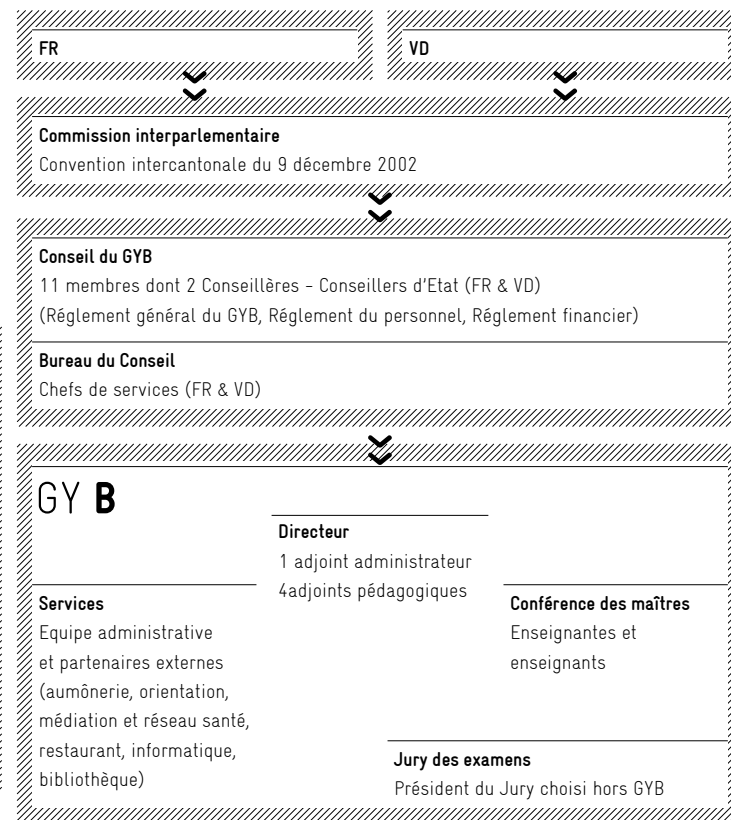
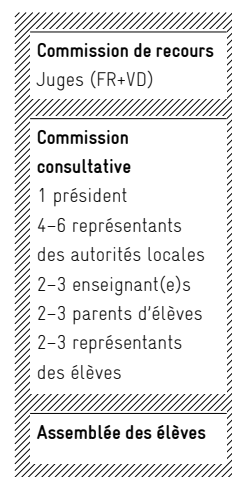
surveillance courante de l'établissement. Il engage les enseignants, sur préavis du directeur.

Le directeur assure la conduite administrative et pédagogique du Gymnase. Il établit le projet de budget présenté au Conseil et engage l'ensemble les collaborateurs. Il est secondé par des adjoints. Le Jury des examens veille à l'organisation et au bon déroulement des examens. La Conférence des maîtres participe activement à la vie de l'établissement.

L'Assemblée des élèves se réunit au moins une fois par année pour traiter des questions propres aux étudiants ainsi qu'à la vie du Gymnase.

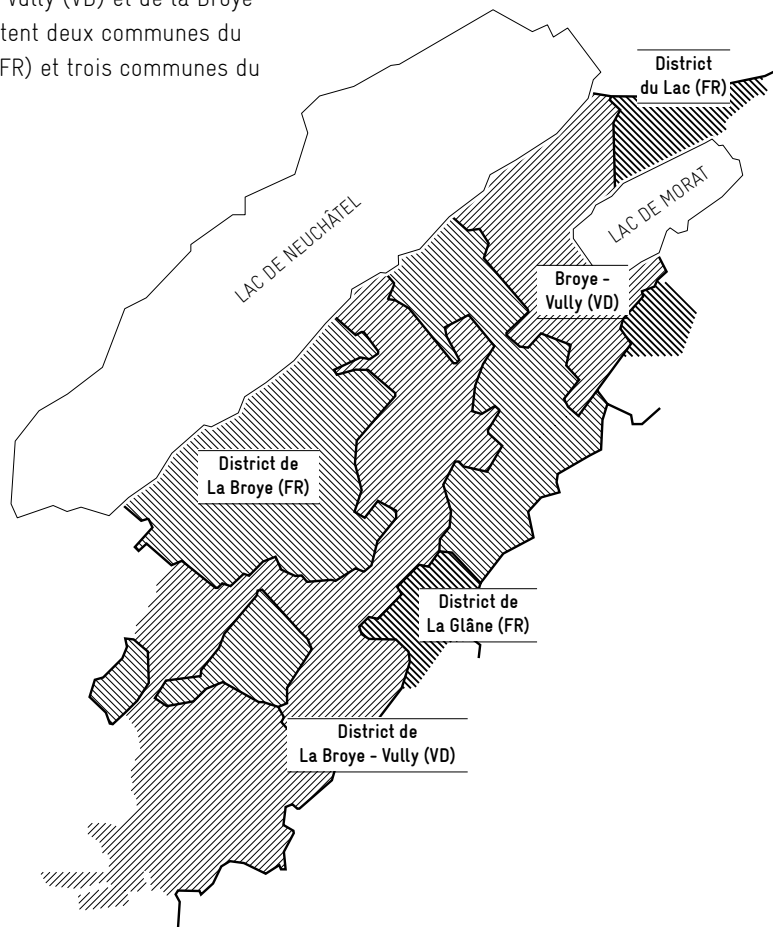
La Commission consultative peut être consultée sur des questions relatives au déroulement des études, aux droits et obligations des élèves, à la vie de l'établissement (restaurant, activités culturelles et parascolaires, transports).

La Commission de recours, propre au Gymnase, traite en dernière instance de tout litige. Elle est composée de juges au tribunal administratif de chaque canton.



3 >> Aire de recrutement

L'aire de recrutement couvre essentiellement les districts de la Broye-Vully (VD) et de la Broye (FR), auxquels s'ajoutent deux communes du district de la Glâne (FR) et trois communes du district du Lac (FR).

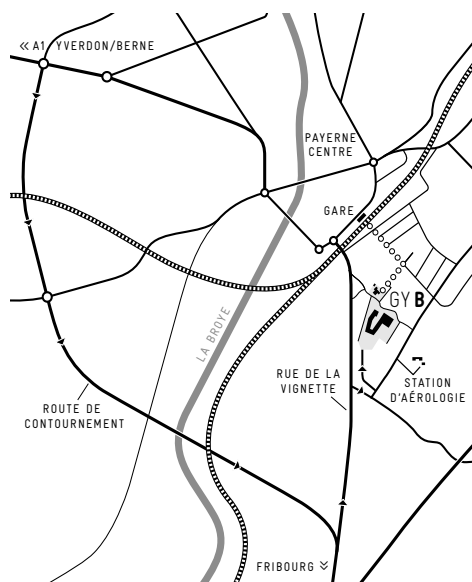


Liste des villes et villages de l'aire de recrutement

District de la Broye	Morens	Combremont-le-Petit	Prévontoup
Aumont	Murist	Constantine	Rossenges
Autavaux	Nuvilly	Corcelles-près-Payerne	Sarzens
Bollion	Prévondavaux	Cremin	Sassel
Bussy	Rueyres-les-Prés	Cudrefin	Seigneux
Châbles	Russy	Curtilles	Trey
Châtillon	Saint-Aubin	Denezey	Treytorrens
Cheiry	Sévaz	Dompierre	Vallamand
Cheyres	Surpierre	Donatyre	Villars-Bramard
Cugy	Vallon	Faoug	Villars-le-Comte
Delley-Portalban	Vernay	Forel-sur-Lucens	Villars-le-Grand
Domdidier	Vesin	Grandcour	Villarzel
Dompierre	Villeneuve	Granges-près-Marnand	
Estavayer-le-Lac	Vuissens	Henniez	District de la Glâne
Fétigny		Hermenches	Châtonnaye
Font	District de la Broye - Vully	Lovatens	Middes
Forel	Avenches	Lucens	Torny
Frasses	Bellerive	Marnand	
Gletterens	Brenles	Martherenges	District du Lac
Grandsivaz	Bussy-sur-Moudon	Missy	Lugnorre
Léchelles	Cerniaz	Montmagny	Môtier
Les Montets	Chabrey	Moudon	Mur
Lully	Champtauroz	Mur	Praz
Mannens	Chavannes-sur-Moudon	Neyruz-sur-Moudon	Sugiez
Ménières	Chesalles-sur-Moudon	Oleyres	Villarepos
Montagny	Chevroux	Oulens-sur-Lucens	
Montbrelloz	Combremont-le-Grand	Payerne	

4 >> Bâtiments et équipements

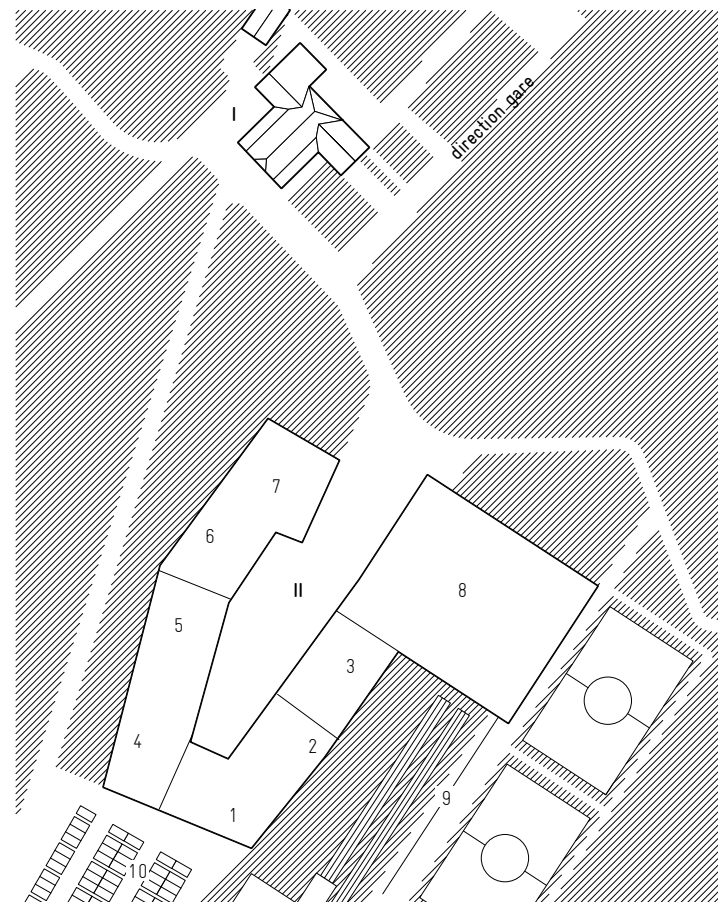
Installé à Payerne, le complexe du Gymnase est constitué par un nouveau bâtiment, dont la construction s'est achevée en 2005, et par la Ferme de la Blancherie, mémoire du lieu. Le site est situé à environ 10 minutes à pied de la gare et proche de la sortie de l'autoroute A1.



Le Gymnase intercantonal de la Broye est installé sur une parcelle de 32 000 m² environ.

La construction représente 19 500 m² de surface de planchers pour 40 salles de classe, des salles à l'équipement spécialisé, une bibliothèque, une aula, un espace d'expositions, des espaces administratifs et d'encadrement. Le tout est pensé pour accueillir un peu plus de 800 élèves.

Doté d'une infrastructure de réseau moderne, le Gymnase exploite les nouvelles technologies de l'information et les intègre à l'enseignement, notamment par l'accès à l'Internet dans toutes les salles de classe et un système de « tableau noir » électronique en lien direct avec les comptes des enseignants.



Ferme de la Blancherie I

Espace de la Blancherie
Ateliers de dessin
Services parascolaires

Bâtiment principal II

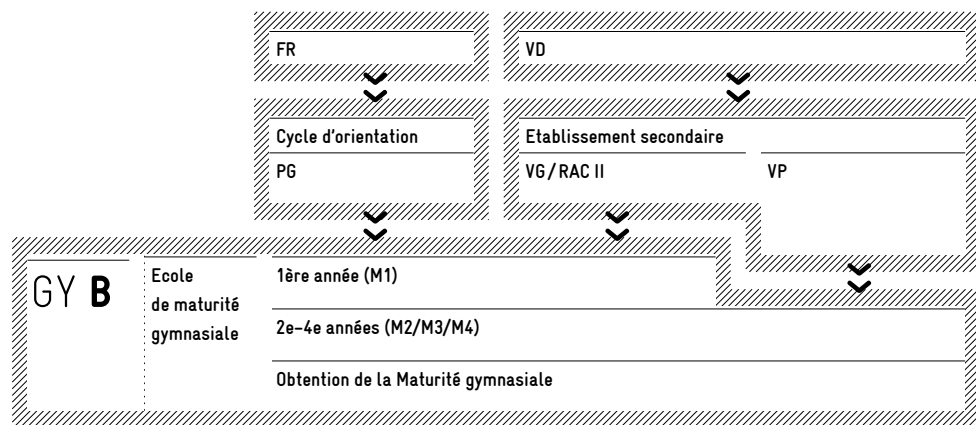
	Entrée A
Salle des maîtres	1
Secrétariat - directeur	2
Restaurant	3
	Entrée B
Salle de conférence	4
Bibliothèque	5
	Entrée C
Salles de musique	6
Aula	7
	Entrée D
Salles de sport	8
Terrains de sport	9
Parking (réservé GYB)	10

5 >> Les filières de formation

L'Ecole de maturité gymnasiale

L'Ecole de maturité gymnasiale est organisée en 4 ans. Tous les élèves sont admis en première année, à l'exception des élèves issus de la voie secondaire de baccalauréat

des établissements vaudois, qui entrent directement en seconde année compte tenu des spécificités cantonales. Dans certains cas particuliers, une dérogation à la règle peut être octroyée.



PG : section pré-gymnasiale

VG / RAC II : voie secondaire générale avec conditions d'admissibilité au raccordement de type II

VP: voie pré-gymnasiale

L'école de maturité vise l'obtention de la maturité gymnasiale, titre reconnu par la Conférence des Directeurs de l'Instruction publique de Suisse (CDIP) et le Conseil fédéral.

Ce titre permet l'entrée dans les Universités et dans un certain nombre de Hautes Ecoles.

Les branches offertes sont celles proposées par les deux cantons.

Des branches fondamentales

1ère à 4e années

Langue 1	français
Langue 2	allemand ou italien
Langue 3	anglais ou italien ou latin
Mathématiques	niveau standard ou niveau renforcé
Sciences expérimentales	biologie, chimie, physique
Sciences humaines	histoire, géographie, philosophie, introduction à l'économie et au droit
Activités artistiques	arts visuels ou musique
Branches obligatoires	informatique, philosophie, sport

Travail de maturité, à cheval sur 3e et 4e années

Une option spécifique...

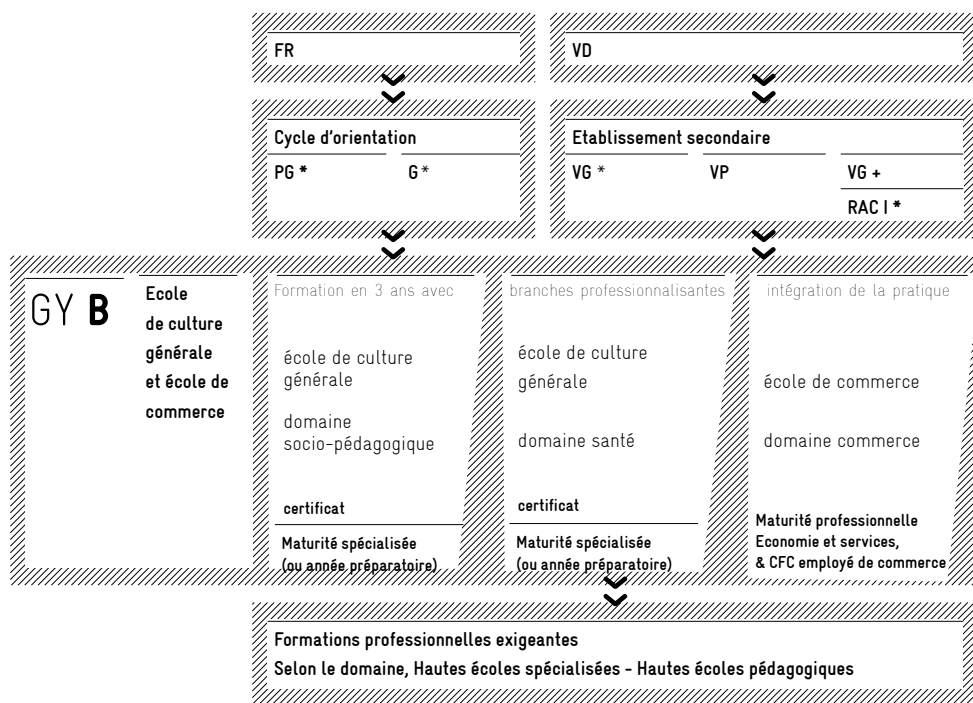
2e à 4e années

Arts visuels, biologie et chimie, économie et droit, espagnol, grec, italien, latin, musique, physique et applications des mathématiques

Une option complémentaire...

3e et 4e années

Applications des mathématiques, arts visuels, biologie, chimie, économie et droit, géographie, histoire, histoire et sciences des religions, informatique, musique, philosophie, physique, psychologie, sport.



*selon conditions propres au canton

PG : section pré-gymnasiale
G : section générale

VP : voie pré-gymnasiale
VG : voie secondaire générale avec conditions d'admissibilité spécifiques

RAC I : voie secondaire générale, suivie du raccordement de type I vaudois.

L'école de culture générale et l'école de commerce du Gymnase intercantonal de la Broye sont deux filières distinctes. Elles poursuivent cependant des buts essentiels similaires:

- donner aux élèves une solide formation de culture générale et scientifique leur permettant d'accéder aux Ecoles supérieures et aux HES afin d'y poursuivre une formation de niveau tertiaire ;
- leur faire acquérir des compétences professionnelles spécifiques de haut niveau.

Pour atteindre cet objectif, l'école de culture générale et l'école de commerce sont constituées en respectant les caractéristiques suivantes :

- Enseignement de branches générales durant toute la formation. Ces branches répondent aux objectifs fixés pour poursuivre sa formation dans une Haute école spécialisée (HES) .
- Intégration de la pratique au travers de modules, de projets, de stages et d'un travail écrit relatifs au futur professionnel de l'élève. Dans le cadre de la maturité

professionnelle en école de commerce, un stage d'une année en entreprise permet d'acquérir une pratique professionnelle de longue durée.

- Introduction de branches spécifiques, professionnalisantes, propres à un des domaines de formation. Ces branches permettent d'acquérir des connaissances et des compétences spécifiques à un domaine professionnel, de manière ciblée et approfondie.

Les branches générales dominent dans un premier temps, ce qui peut permettre le changement d'orientation à la fin de la première année, moyennant un travail de rattrapage de l'élève.

Mais, dès la seconde année de formation, le volume d'enseignement des branches spécifiques croît de manière importante.

>> Contact

Adresse postale

Gymnase intercantonal de la Broye GYB
Rue du Gymnase 1
Case postale 188
1530 Payerne

Le site internet du Gymnase offre les dernières nouvelles. L'ensemble des informations et documents de référence y sont tenus à jour.

Site internet: *www.gyb.ch*

Vous pouvez par ailleurs demander des informations par téléphone ou par Email concernant le Gymnase:

Téléphone 026 662 01 01

Fax 026 662 01 00

info@gyb.ch